

Ville d'Allauch

Comité Communal des Feux de Forêts

Composé de bénévoles rassemblés sous la présidence du Maire, le Comité Communal Feux de Forêts intervient dans la surveillance des massifs forestiers, la sensibilisation des habitants et des scolaires dans la préservation de l'environnement mais aussi accompagne la mairie en cas de crise majeure comme les inondations.

Pendant l'été, les bénévoles ont pour mission principale la surveillance des massifs forestiers en réalisant des patrouilles et des vigies. Durant toute l'année, l'entretien des plantations, le remplissage des abreuvoirs et l'animation des sorties scolaires s'ajoutent à la prévention des incendies.

Composition du CCFF

L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts, regroupe tous les Comités Communaux Feux de Forêts du département. La Préfecture délivre les cartes définitives aux membres des C.C.F.F. Il est composé :

- Du Président du Comité Communal Feux de Forêts, qui est statutairement le maire de la commune;
- D'un responsable du Comité Communal Feux de Forêt désigné par le Maire;
- De bénévoles, qui assurent les missions confiées par la Municipalité.

Il travaille en étroite collaboration avec les Sapeurs-Pompiers, la Police Nationale, la Police Municipale et les Services Municipaux.

La Commune gère le budget qu'elle a attribué au Comité Communal Feux de Forêt, comme un service municipal; le C.C.F.F. étant rattaché au Service Protection des Collines.

Elle finance la logistique, les réparations des véhicules, l'eau, l'électricité, le téléphone

des locaux municipaux, ainsi que l'achat de petit matériel. Le budget alloué s'élève à plus de 20 000 euros tous les ans sur Allauch.

Locaux et moyens

Les locaux du C.C.F.F. sont implantés à côté du service Protection des Collines. Le Comité Communal Feux de Forêts dispose d'un point de guet à côté, permettant de surveiller les Termes, et le côté nord-est d'Allauch d'une vigie à Petite Tête Rouge, et l'été, une troisième vigie est aussi présente sur le Taoumé (point haut des Collines d'Allauch).

Le Comité Communal Feux de Forêts dispose de 4 véhicules, dont 2 porteurs d'eau, de 13 portatifs radio, de 3 paires de jumelles et 6 atlas DFCI.

Depuis 2001, des patrouilles équestres sont venues compléter le dispositif déjà important de prévention contre le risque d'incendie. Composées de 4 bénévoles du CCFF, ces brigades sont présentes au cœur du massif forestier, pour surveiller et informer les promeneurs de la réglementation en vigueur.

Missions du CCFF

Le rôle du Comité Communal Feux de Forêts est d'informer la population des arrêtés préfectoraux en vigueur, concernant les périodes de brûlage, les obligations de débroussaillage et la pénétration dans les massifs forestiers en période à risques.

Pendant l'été, il a pour mission la surveillance des massifs forestiers par patrouilles et par vigie. Dès qu'ils détectent de la fumée, ils avertissent immédiatement les Sapeurs-Pompiers. En cas de feux importants, le C.C.F.F guide les pompiers à leur demande, et se met à la disposition des autorités.

Les patrouilles et les vigies sont en service de 13 heures à 19 heures, et en cas de risque majeur, de 12 heures à 22 heures voir plus.

Le Comité Communal Feux de Forêt d'Allauch est le premier à avoir déclenché l'alerte du départ de feu sur Septèmes en 1997.

Pendant l'hiver, le C.C.F.F. effectue une reconnaissance des pistes DFCI (Défense de Feux Contre les Incendies), participe à des missions d'information sur la prévention des risques incendie. Il participe à des manifestations allaudiennes (la fête de la Saint-Jean, le cross scolaire, les défilés de la Saint-Eloi d'Allauch-Centre et du Logis-Neuf, les feux

d'artifice)...

Les bénévoles du Comité Communal Feux de Forêts sont des passionnés de la protection des collines, grande richesse pour notre commune qui compte quatre mille hectares de terrains protégés, et qui fait partie de l'identité communale.

Comment adhérer ?

Les personnes désireuses d'adhérer au Comité Communal Feux de Forêts peuvent contacter le Service Protection des Collines. Il leur sera demandé 2 photos d'identité, la copie du permis de conduire, [une fiche de renseignements](#) à retourner au service.

Le Comité Communal Feux de Forêt compte actuellement une soixantaine de bénévoles.

L'Association Départementale des Comités Communal Feux de Forêts propose différents stages aux bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêts, comme la conduite tous chemins, la formation guetteur, la formation secourisme, la formation de base et de cadre.

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Service Protection des Collines

Chemin de Mimet
13190 Allauch

 04 86 67 46 70

 [VOIR LA FICHE](#)

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h